

*Pour une politique juste et efficace mise délibérément
au service de l'Homme, à commencer par le plus démunis*
Association reconnue d'intérêt général

Le Président

Le 17 juillet 2015

Madame Cécilia Malmström
Commissaire Européenne
Rue la Loi 200
1049 Bruxelles Belgique

**TTIP. Nouvelle stratégie commerciale
De l'Union Européenne.
Chapitre développement durable.**

Madame la Commissaire,

L'argument principal avancé par la Commission européenne pour justifier le système d'arbitrage dénommé ISDS, a été le suivant : *«s'il ne figure pas dans l'accord transatlantique, il sera impossible de l'introduire dans d'autres accords de libre échange avec des pays dont le système judiciaire national n'est pas fiable».*

Cet argument a pesé très lourd.

Nous nous permettons de vous adresser cette lettre officielle en reprenant le même argument, mais pour le chapitre « développement durable ».

Lors de notre visite du 27 mai à votre Cabinet, nous avons cru comprendre que le chapitre « développement durable » du TTIP et de votre « nouvelle stratégie commerciale » ne comporterait aucune mesure contraignante et sanctionnable judiciairement. Elles seront juste incitatives¹.

Si cette situation persiste, le droit du commerce sera hissé politiquement et surtout **juridiquement** au-dessus des autres. **Il sera impossible de revenir dessus** dans d'autres accords. **Aucun pays n'acceptera ce que nous n'aurons pas osé demander au pays le plus riche du monde.**

¹ L'exemple de certains Emirats (il y en a bien d'autres) montre que des pays immensément riches sont capables de réduire à la misère des travailleurs, et que les multinationales qui opèrent dans ces pays ne dénoncent pas ces injustices.

Certes, dans la pratique, le droit du commerce est déjà supérieur aux autres droits dans le commerce mondial. Mais ce n'est **que la pratique**, car les accords de l'OMC ne comportent pas de chapitres spécifiques concernant le développement durable et les investissements.

La nouveauté est que le **commerce**, les **investissements** et le **développement durable** font intrinsèquement partie du TTIP. L'absence de mesures contraignantes pour le chapitre « développement durable » alors que tous les autres chapitres (**dont les investissements**²) seront contraignants et pourront faire l'objet de sanctions judiciaires, sera bel et bien une **volonté politique** des négociateurs et signataires, ainsi qu'un message clair sur leurs priorités.

Si, un jour, le TTIP est transformé en accord multilatéral, jamais les Etats Unis n'accepteront de compléter le chapitre du développement durable pour le rendre contraignant.

Le TTIP aura bien été conçu contre les peuples, alors qu'il aurait dû être à leur service.

C'est pourquoi nous nous permettons d'insister pour que le chapitre « développement durable » ne soit pas relégué à un rang secondaire :

- **dans le TTIP,**
- et dans votre **nouvelle stratégie commerciale.**

Au XXI^{ème} siècle, les citoyens doivent disposer des mêmes droits et garanties que les entreprises et les investisseurs. C'est crucial pour l'avenir et la démocratie.

Pour cela, il suffit d'insérer dans les deux documents cités les propositions qui figurent dans la résolution du Parlement Européen du 8 juillet 2015, **sans les tronquer**. Ce ne sont pas **nos** propositions, mais celles des **députés représentant les 500 millions de citoyens européens** !

Vous trouverez ci-joint cette résolution. Nous avons surligné les passages cités. Leur lecture prend trois minutes.

Ignorer cette proposition, reviendrait à ignorer la demande de 500 millions de citoyens européens. **Ce serait aussi fermer définitivement la porte à un futur « approfondissement » de l'UE, car plus personne ne veut de l'Europe actuelle, qui n'a plus aucun projet sociétal.**

Espérant que vous ferez droit à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de notre haute considération.

Bertrand de Kermel

² Qui vont avoir droit à un Tribunal construit sur mesure